

Comité syndical du 9 novembre 2022

Le Syndicat mixte de coopération territoriale Mégalis Bretagne, légalement convoqué le 26 octobre 2022, s'est réuni en Comité syndical le 9 novembre 2022, dans ses locaux, sous la présidence de Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Président du Syndicat mixte.

Etaient présents :

**Délégués titulaires :**

| Collège | Nom de la collectivité                                   | Nom délégué      | Prénom délégué | Pouvoir                      |
|---------|--|------------------|----------------|------------------------------|
| 1       | REGION BRETAGNE  | CHESNAIS-GIRARD  | LOÏG           |                              |
| 1       | REGION BRETAGNE  | PERRIN           | STEPHANE       |                              |
| 1       | REGION BRETAGNE  | FORTIN           | LAURENCE       |                              |
| 1       | REGION BRETAGNE  | DE SALLIER-DUPIN | STEPHANE       |                              |
| 2       | DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR                            | ALLEN0           | VINCENT        |                              |
| 2       | DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR                            | ORAIN-GROVALET   | CHRISTINE      |                              |
| 2       | DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE                            | COULOMBEL        | LUDOVIC        |                              |
| 2       | DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE                            | MARTIN           | FREDERIC       |                              |
| 2       | DEPARTEMENT DU FINISTERE                                 | CARO             | AMELIE         | Pouvoir de Maël DE CALAN     |
| 2       | DEPARTEMENT DU FINISTERE                                 | DE CALAN         | MAËL           | Pouvoir à Amélie CARO        |
| 3       | COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS DE LANDERNEAU DAOULAS | GUILLORE         | ALEXANDRA      |                              |
| 3       | COMMUNAUTE DE COMMUNES AURAY QUIBERON TERRE ATLANTIQUE   | LE RAY           | PHILIPPE       | Pouvoir à Sophie LEMOULINIER |
| 3       | COMMUNAUTE DE COMMUNES AURAY QUIBERON TERRE ATLANTIQUE   | LEMOULINIER      | SOPHIE         | Pouvoir de Philippe LE RAY   |
| 3       | CONCARNEAU CORNOUAILLE AGGLOMERATION                     | COTTEN           | MICHEL         |                              |
| 3       | DINAN AGGLOMERATION                                      | RENAULT          | QUENTIN        |                              |
| 3       | FOUGERES AGGLOMERATION                                   | ERARD            | JOSEPH         |                              |
| 3       | GUINGAMP PAIMPOL ARMOR ARGOAT AGGLOMERATION              | LE BARS          | YANNICK        |                              |
| 3       | LAMBALLE TERRE ET MER                                    | DREZET           | CATHERINE      |                              |
| 3       | LORIENT AGGLOMERATION                                    | QUERO-RUEN       | PATRICIA       |                              |
| 3       | MORLAIX COMMUNAUTE                                       | GUENGANT         | GHISLAIN       |                              |
| 3       | QUIMPERLE COMMUNAUTE                                     | LE ROUX          | CHRISTOPHE     |                              |
| 3       | REDON AGGLOMERATION                                      | JOUNEAU          | LIONEL         |                              |
| 3       | VITRE COMMUNAUTE   | DELAUNAY         | JEAN-LUC       |                              |
| 4       | BRETAGNE PORTE DE LOIRE COMMUNAUTE                       | ROUX             | LAURENCE       |                              |
| 4       | ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE                                | GODET            | LOIC           |                              |
| 4       | COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SAINT MEEN MONTAUBAN           | TEXIER           | FREDERIC       |                              |

|   |   |               |            |  |
|---|---|---------------|------------|--|
| 4 | COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD       | BUANNIC       | JEAN-LOUIS |  |
| 4 | COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES ABERS          | GODEC         | DANIEL     |  |
| 4 | COMMUNAUTE DE COMMUNES PLEYBEN-CHATEAULIN-PORZAY  | SALAUN        | GILLES     |  |
| 4 | COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE LESNEVEN           | QUINQUIS      | YVES       |  |
| 4 | COUESNON-MARCHES DE BRETAGNE                      | GAIGNE        | OLIVIER    |  |
| 4 | DE L'OUST A BROCELIANDE COMMUNAUTE                | LAUNAY        | ALAIN      |  |
| 4 | LEFF ARMOR COMMUNAUTE                             | LE VAILLANT   | JEAN-PAUL  |  |
| 4 | LIFFRE-CORMIER COMMUNAUTE                         | MICHOT        | BENOIT     |  |
| 4 | MONTFORT COMMUNAUTE                               | BRE           | YANNICK    |  |
| 4 | PAYS DE CHATEAUGIRON COMMUNAUTE                   | MURET-BAUDOIN | MARIELLE   |  |
| 4 | PONTIVY COMMUNAUTE                                | POURCHASSE    | MICHEL     |  |
| 5 | COMMUNAUTE DE COMMUNES DE BELLE-ILE-EN-MER        | HUCHET        | ANNAICK    |  |
| 5 | BROCELIANDE COMMUNAUTE                            | SAVATIER      | FABIENNE   |  |
| 5 | COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUTE CORNOUAILLE       | COQUIL        | YVON       |  |
| 5 | COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CAP SIZUN-POINTE DU RAZ | CASTEL        | GEORGES    |  |
| 5 | COMMUNAUTE DE COMMUNES DU KREIZ BREIZH            | GALARDON      | GEORGES    |  |
| 5 | BAUD COMMUNAUTE                                   | GRIGNON       | PATRICK    |  |
| 5 | MONTS D'ARREE COMMUNAUTE                          | MORVAN        | GEORGES    |  |

#### Délégués suppléants :

| Collège | Nom de la collectivité   | Nom délégué | Prénom délégué | Pouvoir |
|---------|--------------------------|-------------|----------------|---------|
| 1       | REGION BRETAGNE          | TRE-HARDY   | JEROME         |         |
| 3       | VITRE COMMUNAUTE         | GATEL       | BRUNO          |         |
| 4       | PAYS D'IROISE COMMUNAUTE | BRIANT      | JEAN-NOEL      |         |

Le quorum étant atteint, la séance débute à 10h

1. Débat d'orientations budgétaires
2. Bretagne Très Haut Débit
  - Phase 3 - Convention de financement avec la Région Bretagne pour versement d'une subvention d'amorçage
3. Modernisation des Administrations et Services Numériques
  - Accompagnement à la cybersécurité - Convention d'attribution d'une subvention de l'ANSSI dans le cadre du Plan France Relance
4. Budget
  - Budget annexe BTHD - Décision modificative n°2
  - Budget annexe RUHD - Décision modificative n°2
  - Admissions en non-valeur
5. Ressources Humaines
  - Modification du tableau des effectifs

Après en avoir délibéré, le Procès-verbal du Comité syndical du 22 juillet 2022 est adopté à l'unanimité.

PV du Comité syndical du 22 juin 2022

- Adoption du procès verbal du Comité syndical du 22 juin 2022
  - Envoyé le 22 juillet 2022

Le Président invite Muriel Chabert, Directrice Modernisation des Administrations et Services Numériques, à présenter les Orientations Budgétaires concernant les Services numériques.

## 1.1. Débat d'Orientations Budgétaires Services Numériques

### 1-DOB-Services numériques Bilan 2022

En 2022 des résultats visibles et moins visibles de nos utilisateurs

Moins visibles,

grâce au renfort de l'équipe et une montée en compétence globale :

- Des ateliers UX Design pour créer **de nouveaux outils au plus proche des besoins des utilisateurs** sur la publication des données ;
- une augmentation et **une sécurisation des montées de version** des services, grâce à l'implication de la cellule d'assistance (support N1) ;
- des travaux de développement sur des actions d'exploitation **pour améliorer l'existant** (gestion de la volumétrie de stockage, prototypes sur de nouveaux services).

grâce aux partenariats nationaux :

- **La réutilisation de codes sources** permettant d'optimiser temps et dépenses
- **Le partage de codes sources** permettant de mutualiser les dépenses évolutions

En 2022 des résultats visibles et moins visibles de nos utilisateurs

Et d'autres plus visibles, notamment :

- La proposition d'une **solution automatisée pour la publicité des actes** sur les sites Internet
- **Des outils de réutilisation des données** publiées :
  - Sur les données de budgets
  - Sur les données de la commande publique : <https://data.megalis.bretagne.bzh/focus-marches/>
- **Des nouvelles fonctionnalités sur la salle des marchés** :
  - Interfaces avec les logiciels Marco et SIS Marchés
  - Archivage à valeur probatoire des marchés

**Des difficultés et des objectifs non atteints** sur les déploiements dans les collectivités pour :

- Le service de GED mutualisée
- La connexion de la salle des marchés aux autres services

Mais aussi :

- Sur le service GED mutualisée, la mise en œuvre **d'un processus simple de gestion de courrier**
- La mise en œuvre du **nouveau service de visioconférence**
- L'animation de **groupes de travail : Acheteurs, Opendata, Référents Mégalis**, avec la création de fils de discussion **sur l'outil Tchap**
- **Des actions de communication** avec :
  - Un nouveau portail web dédié aux services numériques
  - Un flyer sur l'offre cybersécurité
  - Deux podcasts sur les services numériques
- La création de l'offre **d'accompagnement à la cybersécurité** et la réalisation des premières actions :
  - Des réunions de présentation des parcours d'accompagnement
  - Une collectivité pilote sur le parcours 2
  - La définition d'un partenariat avec le CDG35
  - En novembre, le démarrage sur territoire CC Pays de Dol et de la Baie du Mont St Michel

- La création d'une cartographie sur les attaques cyber de collectivités dans le cadre du réso Déclic avec mise à jour collaborative

<http://u.osmfr.org/m/821557/>

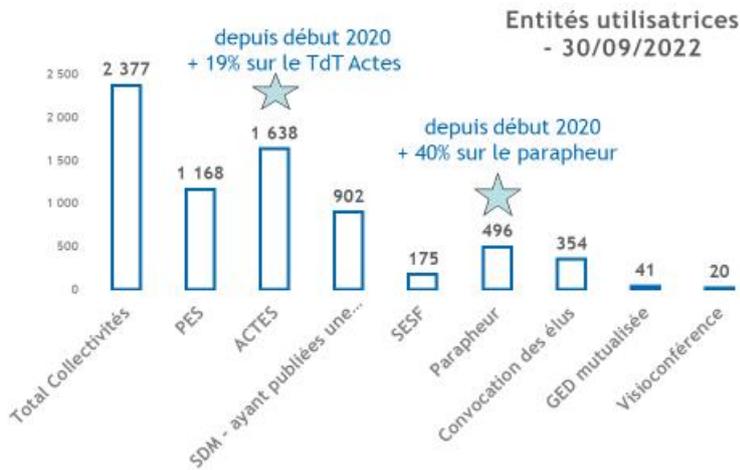


Comité syndical du 9 novembre 2022

8

En terme d'usages

- La progression constante des usages des services



9

## 1-DOB-Services numériques Bilan 2022

### En terme d'usages

- ZOOM sur le nouveau service de publication en opendata avec plus de 100 000 actes publiés fin octobre

Mais aussi les données de budgets et les données de la commande publique

Nombre de données essentielles publiées

20 249

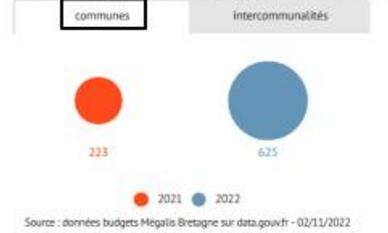
Nombre d'acheteurs concernés

570

Source : focus marchés Mégalis Bretagne - 02/11/2022

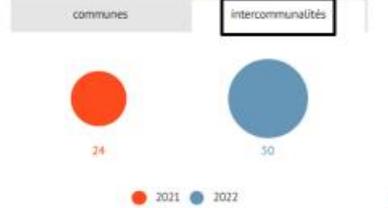
<https://infogram.com/statistiques-opendata-1h1749vq5k0wq6z>

### Nombre de budgets publiés par type de collectivités



Source : données budgets Mégalis Bretagne sur data.gouv.fr - 02/11/2022

### Nombre de budgets publiés par type de collectivités



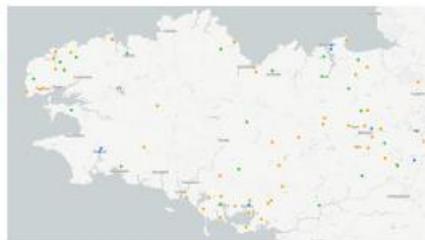
Source : données budgets Mégalis Bretagne sur data.gouv.fr - 02/11/2022

## 1-DOB-Services numériques Bilan 2022

### Retrouver les indicateurs d'usages

Sur <https://geobretagne.fr/app/megalys-services/>  
Avec de nouveaux services accessibles :  
opendata et cybersécurité

Sur <http://u.osmfr.org/m/713170/>  
Pour suivre les publications des actes  
sur les sites Internet



En terme d'accompagnement

- 9 392 demandes ont été enregistrées au 30/09/22, ce qui correspond à 1 043 demandes en moyenne par mois.
  - Salle des marchés et télétransmission Actes/PES sont les plus générateurs de demandes
  - Le support N1 résout 83% des demandes, le reste est traité en interne par l'équipe support N2
  - 5% sont envoyés à des supports N3 externes = en augmentation par rapport à 2021 due à l'augmentation des services et l'interconnexion des services
  
- A la mi-octobre, 612 personnes ont été accompagnées via des sessions de sensibilisation ou formation
  - une majorité pour la salle des marchés, l'opendata
  - mais aussi pour la présentation du bouquet de services en lien avec les échanges réguliers réalisés en 2022 avec 52 des 60 Référents Mégalis.

12

1-DOB-Services numériques  
Objectifs 2023

⇒ Accompagner à l'usage des services sur une chaîne de dématérialisation automatisée et sécurisée.

Les nouveaux modules et fonctionnalités livrés, permettent le déploiement de nouveaux usages dans un contexte sécurisé :

- Entre la salle des marchés
  - et le parapheur, les logiciels métiers de l'achat (Marco, SIS Marchés) ou financiers
  - vers l'archivage à valeur probatoire, ...
- Entre la GED et le parapheur, le service de télétransmission, ...
- La poursuite des travaux sur l'OpenData
  - avec notamment l'évolution du jeu de données essentielles de la commande publique (décret attendu en décembre 2022 pour une entrée en vigueur fin 2023),
  - les travaux engagés avec les éditeurs de logiciels métiers (gestion de marchés, gestion financière),
  - la mise à disposition ou l'amélioration des outils de réutilisation des données utiles au quotidien des agents et élus.

Comité syndical du 9 novembre 2022

13

## 1-DOB-Services numériques Objectifs 2023



### ⇒ Des objectifs prioritaires sur les services

- **Faire connaître plus largement le service de GED mutualisée** et augmenter l'usage afin d'amortir les coûts fixes (licences et maintenance)
- **Optimiser les ressources** (serveurs, stockages) utilisés par les services
- **Déployer l'offre d'accompagnement à la cybersécurité** en lien avec nos partenaires : SIB, Pôle d'Excellence Cyber, CDG35, Déclic.

### ⇒ En parallèle

- **Tester de nouveaux outils** en lien avec l'accompagnement cybersécurité, le numérique responsable (indice de maturité, calcul de consommation énergétique).
- Poursuivre **les travaux au niveau national** avec DINUM, DAJ, Etalab, ... et nos partenaires GIP ARNiA, GIP Recia
- **Etudier l'opportunité de renouveler** le marché portant le service mutualisé de **visioconférence**
- Commencer à étudier avec les collectivités **les améliorations et évolutions éventuelles pour le plan de programme suivant**

Comité syndical du 9 novembre 2022

14

## 1-DOB-Services numériques Objectifs 2023



### ⇒ FOCUS sur l'accompagnement cybersécurité

#### Attribution d'une subvention de l'ANSSI dans le cadre du Plan France Relance

- **pour ouvrir plus largement les outils de sensibilisation** proposés dans le cadre des parcours : module e-learning et phishing
- **pour proposer aux collectivités deux solutions de sécurisation :**
  - Une solution de sauvegarde en ligne
  - Un coffre-fort de mots de passe

**En priorité pour les communes de moins de 3500 habitants et moins de 10 salariés et les EPCI de moins de 20 000 habitants**

Mégalis accompagne dans l'installation, le paramétrage et le support N1

**Pour les autres, désignation d'un référent interne qui sera en charge des déploiements.**

Comité syndical du 9 novembre 2022

15

Le Président rappelle que les services numériques sont l'histoire et le berceau de Mégalis. Ces outils, pour une grande partie d'entre eux créés afin de respecter la réglementation, doivent être appropriés par les collectivités. Cet actif commun permet aussi de défricher de nouveaux sujets comme la cybersécurité.

*Lionel Jouneau, délégué titulaire de Redon Agglomération, demande si la mise en place d'un outil référentiel autour de la loi REEN (Réduction de l'Empreinte Environnementale du Numérique en France) et de son application est prévu au sein de Mégalis Bretagne.*

*Muriel Chabert, Directrice Modernisation des Administrations et Services Numériques, précise que la loi REEN s'adresse aux collectivités de plus de 50 000 habitants, qui dès janvier 2023 ont obligation d'établir un état des lieux sur le numérique responsable afin de mesurer et de prendre conscience de l'impact du numérique sur l'environnement et les enjeux sociétaux. Ce sujet n'était pas dans le plan de programme 2020-2024. Cela commence à faire écho dans les collectivités ; des financements de l'Etat dans le cadre du Plan France Relance ont été fléchés sur une plateforme d'accompagnement qui est en cours de développement ; Mégalis va suivre l'évolution de cette plateforme, son périmètre et comment la proposer aux collectivités bretonnes. Mégalis va former, au sein de son équipe, un agent aux enjeux du numérique responsable afin de s'approprier ce sujet.*

*Le Président souhaite pour 2023, que la priorité soit de faire connaître les outils existants dans les collectivités. Il rappelle que les collectivités participent au financement de Mégalis et, pour certaines, elles n'ont peut-être pas conscience des services proposés, les obligeant parfois, par méconnaissance, à utiliser des services alternatifs.*

*Stéphane Perrin, Délégué titulaire de la Région Bretagne, précise que le développement des usages par les collectivités utilisatrices est un point important, notamment quand les coûts fixes sont élevés, par exemple dans le cas des licences sur la Gestion électronique des documents. Il faut un nombre significatif de collectivités utilisatrices pour rentabiliser le service*

*Vincent Alleno, délégué titulaire du Département des Côtes d'Armor, ajoute que le bouquet de services est évolutif afin d'améliorer les services proposés aux collectivités bretonnes.*

*Lionel Jouneau approuve la mise en place de la solution de sauvegarde en ligne dans le cadre de la subvention ANSSI, et attire l'attention sur l'accès internet dont bénéficient les collectivités, avec des niveaux de débit insuffisants pour utiliser ce type de solution.*

*Muriel Chabert, consciente de cette problématique, indique que les collectivités seront accompagnées notamment dans le choix des types de documents à sauvegarder afin d'optimiser les volumes à sauvegarder.*

*Yannick Bré, délégué titulaire de Montfort Communauté, souhaite des précisions sur le choix de la taille (nb. d'habitants et nb. d'agents) des collectivités ciblées.*

*Muriel Chabert explique que les chiffres utilisés correspondent à des données statistiques nationales des effectifs en moyenne dans les collectivités. Les collectivités ciblées représentent plus de 600 communes en Bretagne.*

*Fabienne Savatier, déléguée titulaire de Brocéliande Communauté, demande comment se formalisera l'accompagnement dans les petites communes ayant moins de 10 agents et quel sera le mode d'information dans les collectivités concernées.*

*Muriel Chabert indique que la mise en œuvre organisationnelle, administrative et technique de ce dispositif sera établi début 2023 et qu'une communication sera faite aux référents dans les EPCI.*

*Annaïck Huchet, déléguée titulaire de la Communautés de Communes de Belle-Ile-en-Mer, s'interroge si, pour les EPCI de moins de 20 000 habitants, la proposition s'adresse exclusivement aux EPCI ou aux EPCI et leurs communes membres.*

*Muriel Chabert précise que l'offre s'applique uniquement aux EPCI concernés et non aux communes membres de ces EPCI.*

Le Président invite Jean-Yves Vern, Directeur du Pôle Gestion des Systèmes d'Information, à présenter les Orientations Budgétaires relatives aux projets coopératifs.



## 1.2. Débat d'Orientations Budgétaires Projets coopératifs

### ADS - Présentation



- Service d'aide à l'instruction des autorisations d'urbanisme et portail de dématérialisation des demandes
- 18 adhérents au service

|   |  |
|---|--|
| BAUD COMMUNAUTE                           | BROCELIANDE - MONFORT - SAINT-MEEN MONTAUBAN |
| CENTRE MORBIHAN COMMUNAUTE                | COMMUNAUTE DE COMMUNES BRETAGNE ROMANTIQUE   |
| COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL D'ILLE AUBIGNE | COMMUNE DE COMBOURG                          |
| GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION            | LAMBALLE TERRE & MER                         |
| LANNION TREGOR COMMUNAUTE                 | LIFFRE-CORMIER COMMUNAUTE                    |
| PAYS DE CHATEAUGIRON COMMUNAUTE           | PLOERMEL COMMUNAUTE                          |
| REDON AGGLOMERATION                       | ROI MORVAN COMMUNAUTE                        |
| SAINTE-BRIEUC ARNOR AGGLOMERATION         | SCOT PAYS DES VALLONS DE VILAINE             |
| SYNDICAT D'URBANISME PAYS DE VITRE        | VITRE COMMUNAUTE                             |

qui représentent 22 EPCI, 465 communes et 977 000 hab.

- Mise en œuvre de la dématérialisation totale des autorisations d'urbanisme via le service GNAU (dématérialisation obligatoire au 1er janvier 2022) qui a induit un gros travail de déploiement/paramétrage et de formation des agents avec les constats de grosses difficultés dues à :
  - Un outil de l'Etat (PLAT'AU) en voie de finalisation
  - Des éditeurs qui doivent faire évoluer leurs solutions tous les 2 à 3 mois
  - Des retards de la connexion des services consultés à PLAT'AU
  
- Rencontre avec le Président d'Opéris pour porter à sa connaissance les soucis rencontrés par nos adhérents
  
- Soutien des signalements d'incidents fait par les adhérents
  
- Passage en production d'ici la fin d'année des 4 derniers adhérents : Lamballe Terre et Mer, Saint-Brieuc Armor Agglomération, Guingamp-Paimpol Agglomération et commune de Combourg

- Travail sur le futur marché qui se substituera au marché actuel en aout 2023. Ce sera un Appel d'offre sans publicité ni mise en concurrence
  
- Rédaction d'une nouvelle convention d'adhésion afin de reprendre les données financières du futur marché
  
- Déploiement de la signature électronique via le service de parapheur électronique de la PRAE
  
- Suivre les travaux sur l'archivage électronique

- OuestGo = Plateforme de covoiturage de proximité, initialisé par des collectivités publiques (Bretagne et Pays de Loire)

- Courtes distances: domicile-Travail
- Offre de service solidaire
- Covoiturage vers des événements se déroulant sur les territoires
- Intégrable dans un parcours de mobilité multimodal (BreizhGo, Destinéo...)



- Back Office permettant aux collectivités adhérentes de faire de l'animation de covoiturage
- Service Public gratuit, mutualisé
- Gouvernance assurée par un comité de pilotage de 10 collectivités bretonnes et ligériennes

## OuestGo – Etat d'avancement

- 83 Collectivités adhérentes actuellement :

- 56 Bretonnes
- 27 Ligériennes ( Pays de Loire )
- 3 résiliations et 1 nouvelle adhésion en 2022

- Marché de Tierce Maintenance Applicative en cours :

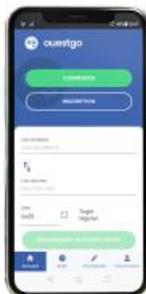
- Partie Web : Opérateur historique Mobicoop
- Partie Mobile: Coexya, nouvel entrant

- Marché de nettoyage de la BDD par l'association Ehop

- Suppression de plus de 40 000 comptes inactifs sur 64 000



- Audit UX Design sur le site et les applications mobiles
- Partenariat avec des écoles d'ingénieur pour prise en charge de développements de certains modules du service
- Recrutement possible par la Région Bretagne d'un poste de stagiaire pour réaliser des actions de communication
- Développements complémentaires pour améliorer l'outil



*Amélie Caro, déléguée titulaire du Département du Finistère, questionne sur la pertinence à maintenir le service OuestGo. Elle souligne que, comparativement à d'autres solutions équivalentes telles que BlaBlaCar, le service sur le territoire finistérien ne semble pas répondre aux attentes côté utilisateurs, malgré l'animation mise en place.*

*Le Président souligne que ce point de vigilance a été également formulé par Jérôme Tré-Hardy, délégué suppléant de la Région Bretagne. Le Président acte de faire un point au 1<sup>er</sup> semestre 2023 afin d'estimer si le projet doit être maintenu ou non.*

*Frédéric Texier, délégué titulaire à la communauté de Communes de Saint Méen Montauban, précise que l'offre privée est plutôt performante sur le sujet et que l'action de Mégalis devrait être privilégiée pour combler les manques du privé.*

*Patrick Malfait, Directeur général de Mégalis Bretagne, précise que l'instance décisionnelle pour les projets coopératifs est le comité de pilotage qui regroupe les collectivités financeurs. Sur le projet OuestGo, un comité de pilotage est prévu en janvier 2023. En attendant qu'une décision soit prise, pour le vote du budget, qui sera présenté le 13 décembre 2022, le projet OuestGo sera proposé au sein du budget principal du Syndicat mixte.*

- **Projet KorriGo = Définition et développement de la nouvelle carte KorriGo services**
  - Gouvernance par un COFIL composé des Autorités Organisatrices de la Mobilité de Bretagne
  - Groupe projet composé d'agents de Mégalis, Rennes Métropole, de la Région Bretagne
  - Développement d'une Plateforme Multiservices (PMS) initié en 2014
  - Déploiement d'une centrale d'achat de fournitures de cartes et d'étuis
    - 28 adhérents, environ 500 000 cartes et 97 000 étuis
  - Elaboration en cours d'un poste d'émission léger de cartes KorriGo



- Travaux d'intégration de la norme interBob pour échanges entre PMS et Systèmes d'Information billettiques
- Travaux autour de la mise à jour des Conditions Générales d'Utilisation dans le respect du RGPD
- Intégration des identifiants de cartes pour vérification d'unicité
- Travaux de conception, développement, expérimentation du poste léger d'émission de cartes (PEC)
- Lancement d'une étude d'impact sur les services connexes
- Mise en place des échanges de statut de carte avec la STAR



- Validation des développements liés aux échanges entre les SI Billettiques et la PMS
- Raccordement entre la PMS et certains fournisseurs de services (dispositif Sortir!, Déchetteries de Rennes Métropole, ... )
- Finalisation et intégration du PEC dans la centrale d'achat
- Développement des fonctionnalités de duplicata de cartes sur le PEC

*Le Président rappelle que KorriGo est important pour l'ensemble des membres, et pas seulement pour ceux du comité de pilotage du projet, à savoir les autorités organisatrices des mobilités, les agglomérations, les métropoles et la région Bretagne. La région Bretagne a pris deux décisions importantes ; premièrement équiper tous les enfants, qui utilisent le transport scolaire Breizh Go d'une carte KorriGo dans les 2 ans qui viennent ; cela permettra notamment aux mairies et aux intercommunalités d'avoir des données de fréquentation sur les arrêts de montée et de descente. Second sujet connexe l'usage de la carte KorriGo dans les cantines scolaires. Enfin, les agents régionaux passeront également à l'usage de la Carte KorriGo pour pointer, prendre l'ascenseur, etc... il faut que la carte KorriGo devienne une carte du quotidien. La carte KorriGo doit être identifiée comme un outil sûr et protecteur des données à caractère personnel.*

*Amélie Caro, Déléguée titulaire du Département du Finistère, demande si les résultats de l'étude d'impact KorriGo peuvent être communiqués.*

*Jean-Yves Vern, Directeur du Pôle Gestion des Systèmes d'Information, précise qu'il s'agit d'une étude d'impact afin d'évaluer le coût et les modalités de déploiement de nouvelles fonctionnalités mais pas sur l'analyse des usages actuels de la carte.*

*Fabienne Savatier, Déléguée titulaire de Brocéliande Communauté, demande quelle sera la date de la mise en œuvre de la carte KorriGo pour le transport scolaire.*

*Le Président indique une fin de mise en œuvre estimée en 2024, le frein principal étant l'équipement des 3 000 cars scolaires.*

*Benoît Michot, délégué titulaire de Liffré-Cormier Communauté, souligne l'importance de la protection des données dans le cadre du projet KorriGo. Il demande ce qu'il en est de l'utilisation de la carte pour la recharge des véhicules électriques.*

*Le Président indique que les bornes de recharge électrique sont gérées par les syndicats départementaux d'énergie.*

Le Président invite Thomas Renault, Directeur du projet Bretagne Très Haut Débit, à présenter les Orientations Budgétaires relatives à Bretagne Très Haut Débit.



### 1.3. Débat d'Orientations Budgétaires Bretagne Très Haut Débit

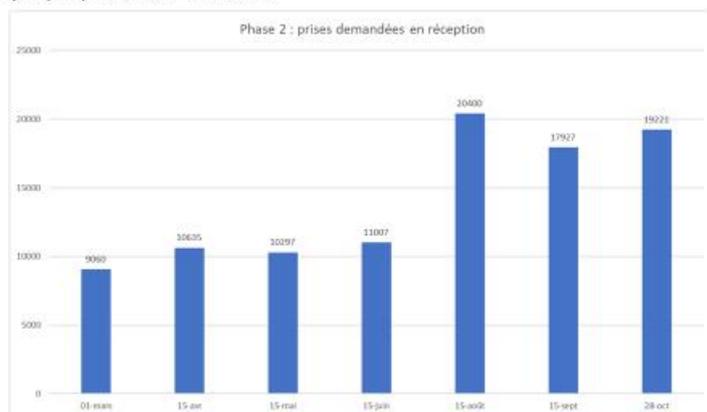
Comité syndical du 9 novembre 2022

26

#### Contexte et cadre de l'action



- Contexte sanitaire, économique et géopolitique menaçant
- Dynamique nouvelle permet de démontrer la faisabilité de déployer « la fibre optique pour tous » fin 2026



Comité syndical du 9 novembre 2022

27

- Mais des difficultés persistantes : fin de phase 1, volume des livraisons phase 2, délais de prise en charge par THDB...
- Augmentation nationale et locale des problèmes d'exploitation liés à une filière du « raccordement » à professionnaliser
- Difficultés de THDB à assurer sa mission de construction des extensions de réseau
- Arrêt de la pose du cuivre pour les logements neufs et son articulation avec le déploiement de la fibre
- Décision par Orange d'arrêt du réseau cuivre sur les communes fibrées : enjeu d'accompagnement des non raccordés à la fibre

## Avancement du projet

### La première phase

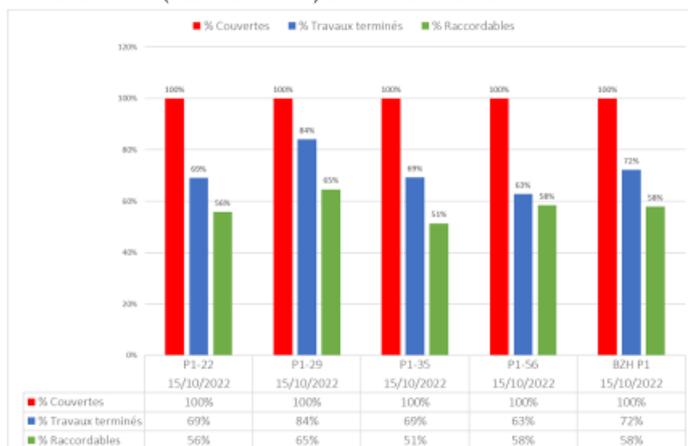
- 190 000 prises sont construites (réceptionnées ou en cours de réception) sur la phase 1, soit 55 000 de plus qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2022
- 145 000 sont commercialisées, c'est-à-dire qu'elles ont été transférées à l'exploitant THDB et qu'au moins un opérateur peut proposer une offre. Là aussi c'est environ 55 000 prises de plus depuis le début d'année.
- Déploiements terminés sur le Finistère
- Difficultés persistantes
  - SNEF Télécoms sur le 56 sur les livraisons informatiques
  - Finalisation laborieuse de Dinard et Dinan par Axians : mobilisation de sous-traitants
  - Retour à la normale en cours sur la livraison de poteaux à changer d'Orange

*Amélie Caro, Déléguée titulaire du Département du Finistère, demande s'il est possible de mettre en place une règle commune sur le vocabulaire utilisé quand il s'agit des prises construites/commercialisables.*

*Le Président précise que les indicateurs sont stables d'une réunion à une autre.*

La première phase

- Au 15/10, 100% (+15% en un an) prises couvertes, 72% (+ 29% en un an) sont terminées et 58% (+ 24% en un an) sont raccordables



Comité syndical du 9 novembre 2022

30

La deuxième phase

- Depuis janvier, 100 000 prises en réception dont la moitié sur les 3 derniers mois.
- Accélération en cours et le nombre de prises construites sur le terrain laisse à penser que ces volumes pourraient encore s'accroître.
- Effet de la pénurie de poteaux partiellement réduit
- A mi-octobre, les études d'exécution de la phase 2 sont presque terminées, certaines devant être achevées avant la fin d'année notamment suite à certains regroupements avec des zones prévues en début de phase 3

Comité syndical du 9 novembre 2022

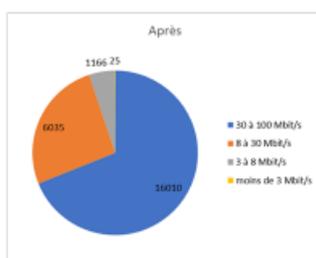
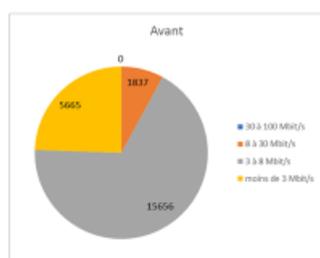
31

La troisième phase

- La tranche optionnelle du marché de conception-réalisation qui correspond à la phase 3 a été affermie en novembre 2021.
- Mis à jour du planning prévisionnel d’Axione afin de l’adapter à des optimisations industrielles
- Les relevés de boîtes aux lettres ont été lancés afin d’alimenter les premières études et assurer ainsi un séquençage optimal entre phase 2 et phase 3.
- Des premières études projet et d’exécution au titre de la phase 3 ont été déposées cet automne.
- Des premières poses d’armoires auront lieu avant la fin d’année et des premières réceptions devraient intervenir à l’automne 2023 en parallèle de l’achèvement prévisionnel de la phase 2.

Les montées en débit

- Les travaux concernant les 149 nouvelles montées en débit ont été achevés fin 2021 et l’ensemble de ces opérations est mis en service depuis début 2022.
- Environ 23 500 logements et entreprises ont pu ainsi voir leurs débits Internet nettement améliorés dans l’attente de l’arrivée de la fibre. Les diagrammes ci-dessous indiquent le nombre de lignes par catégorie de débit avant et après les opérations de montées en débit.



La Délégation de Service Public

- 160 000 prises commercialisées par THD Bretagne auprès des opérateurs (+70 000 en un an) et 64 456 abonnés actifs sont comptabilisés sur le réseau (+ 24 326 en un an) soit un taux de commercialisation de 41% (- 4%).
- Réduction du temps d'attente entre la construction du réseau et sa commercialisation
- Zones de la phase 2 sont généralement commercialisées plus rapidement que celles de la phase 1 car la plupart du temps complètes et de bonne qualité
- Vigilance sur la capacité de THDB à maintenir ses exigences vis-à-vis des opérateurs sur les raccordements et à résoudre rapidement les situations compliquées que cela peut engendrer
- La mission confiée à THDB de réalisation des extensions de réseau a été prolongée pour deux ans fin 2021. Un point d'étape est prévu à la fin d'année 2022 afin de mesurer les avancées et décider le cas échéant si cette mission sera conservée ou arrêtée fin 2023.

*Bruno Gatel, délégué suppléant de Vitré Communauté, demande le délai moyen entre la fin de la construction du réseau et sa commercialisation.*

*Thomas Renault précise qu'il faut compter 3 mois si tout se passe bien. La durée de commercialisation dépend des réserves rencontrées au moment de la réception et des difficultés rencontrées par les entreprises à les lever, comme pour les problématiques d'adressage.*

*Lionel Jouneau, délégué titulaire de Redon Agglomération, demande au Président, si l'objectif des 100% des Bretons et Bretonnes fibrés en 2026 sera atteint. Le calendrier semble impossible à tenir.*

*Le Président confirme que l'objectif est atteignable : il faut faire 250 000 prises par an, soit plus de 20 000 prises par mois. Le million de prises construites est possible d'ici la fin 2026.*

*Lionel Jouneau s'inquiète toutefois des ralentissements constatés sur le terrain par THD Bretagne dans la gestion de la commercialisation du réseau.*

*Le Président précise que des progrès ont été faits par notre fermier dans l'industrialisation de la mise en commercialisation ; Orange Concessions, THDB et les équipes d'Axione ont collectivement envie que les délais soient respectés. Le Président reconnaît que, concernant les extensions, le délégataire THD Bretagne ne tient pas pour l'instant la promesse de les réaliser dans des délais raisonnables. Le Président précise qu'il pourrait mettre un terme à cette expérimentation à la fin 2023.*

*Amélie Caro précise que le rythme de déploiement pour finir la Phase 2 à la fin août 2023, ajouté à celui de la phase 3, ne semble pas réaliste mathématiquement.*

*Le président souligne qu'Axione travaille sur la phase 3 en parallèle de la phase 2 et que l'objectif reste de finir les déploiements fin 2026.*

## Avancement du projet

### Le réseau RUHD

- Le Réseau relie les principaux sites universitaires de Bretagne. Une partie de la capacité de ce réseau est utilisée par Eskemm Numérique.
- Financé par la Région Bretagne
- Le reste des capacités est commercialisé sous forme de location longue durée à des opérateurs ou des collectivités. La Région Bretagne, le Département du Morbihan et les opérateurs locaux Blueinfra, BT Blue et Netensia sont clients du réseau.
- Un nouveau lien entre Lorient et Pontivy a été mis en service en 2022
- Plusieurs nouveaux liens sont en cours de construction : le bouclage entre Pontivy et Saint Briec, une antenne vers le Zoopôle de Ploufragan, un lien entre l'université de Rennes 1 et l'Institut de Recherche Technologique B-Com dans le cadre de la préfiguration d'un centre de données et enfin un lien entre l'université de Rennes 1 et le centre d'hébergement de l'opérateur Cogent où se situe de nombreux autres opérateurs.



## Perspectives 2023



- Achèvement de la complétude des zones de la phase 1 dont 25 000 prises sur Dinan et Dinard.
- Maintient de la pression sur tout l'écosystème de la Phase 2, Axione et les territoires pour qu'ils restent facilitateurs dans le déploiement et qu'aucun grain de sable ne vienne perturber les cadences (cf. demandes exagérées d'enfouissement).
- Veiller à ce que THDB, filiale d'Orange Concessions, soit à la hauteur des enjeux et mobilise les moyens nécessaires pour assurer la fluidité dans la prise en charge du réseau et sa commercialisation ainsi que la gestion efficace de l'évolution immobilière et de la décision du groupe Orange de ne plus poursuivre ses missions historiques au titre du service universel sur le cuivre.
- Dessiner quels scénarios techniques, commerciaux et financiers seraient acceptables pour apporter des services adaptés aux îles de Bretagne non concernées par les marchés de travaux en cours (Bréhat, Batz, Ouessant, Molène, Sein, Les Glénan, Houat et Hoëdic).

*Jean-Luc Delaunay, délégué titulaire de Vitré Communauté, demande comment les nouveaux logements seront raccordés à un réseau télécom si Orange ne veut plus déployer de réseau cuivre.*

*Thomas Renault, Directeur du projet Bretagne Très Haut Débit, indique que tant que le déploiement de la fibre optique ne sera pas commencé sur une zone prévue jusque fin 2026, Orange va continuer à cuivrer.*

*Jean-Luc Delaunay indique qu'il est impossible de connaître l'avancée des travaux en phase 2 pour répondre aux nombreuses demandes. Pour la phase 3, le calendrier semble être décidé si l'on en*

*croit la carte du site et regrette de ne pas être entendu pour faire passer certaines communes plus tendues avant d'autres.*

*Le Président rappelle le choix politique fait il y a 5-6 ans au moment de la programmation des différentes phases. Modifier cette programmation, c'est prendre le risque d'allonger les calendriers de déploiements.*

*Sophie Lemoulinier, déléguée titulaire d'Auray Quiberon Terre Atlantique s'étonne que la ville de Quiberon soit fibrée en 3 fois, dont le centre-bourg en 2026. Des travaux qui vont durer 4 ans sur la commune.*

*Le Président rappelle que ce sont des choix qui ont été faits par les EPCI et qui se sont traduits par des délibérations des conseils communautaires. Le Président est néanmoins conscient des difficultés sur le terrain et des attentes des concitoyens.*

*Patrick Grignon, délégué titulaire de Baud Communauté, souhaite attirer la vigilance du Comité syndical sur les opérateurs et leurs sous-traitants lors des raccordements.*

*Thomas Renault, Directeur du projet Bretagne Très Haut Débit, rappelle que le raccordement est effectué sous maîtrise d'ouvrage de l'exploitant, qui a un devoir de contrôle. Il y a un travail de labellisation des sous-traitants à mettre en place par la filière.*

*Catherine Drezet, déléguée titulaire de Lamballe Terre et Mer, souligne la situation compliquée des extensions, que le changement d'intervenant pourrait ne pas faciliter, et réclame davantage un contact de proximité avec THD Bretagne pour initier les dossiers et suivre leur avancement.*

*Thomas Renault précise que la décision de confier de manière expérimentale la gestion des extensions à l'exploitant était en continuité avec les études qu'il doit mener en amont et les livrables qu'il doit intégrer dans son système d'information en aval. Si changement d'intervenant il doit y avoir pour la réalisation des extensions, cela devra donc être fait en collaboration avec l'exploitant.*

*Yvon Coquil, délégué titulaire de la Communauté de Communes de Haute Cornouaille, indique que les études pour la phase 3 démarrent alors que des zones Phase 1 Tranche 2 n'ont pas été réceptionnées.*

*Joseph Erard, délégué titulaire de Fougères Agglomération, précise que sur certaines zones déployées de Phase 1 Tranche 2, les opérateurs ne seraient pas au rendez-vous de la commercialisation.*

*Thomas Renault précise que le marché des phases 2/3 ne peut pas être freiné, même si la phase 1 n'est pas achevée. Les blocages quant à la réception de certaines zones de Phase 1 - Tranche 2 viennent de réserves non levées.*

*Amélie Caro s'étonne de voir le projet des îles bretonnes, dissocié du projet Bretagne Très Haut Débit.*

*Le Président rappelle que le raccordement des îles n'avait pas été prévu au moment de la programmation du projet BTHD et de l'adoption de son plan de financement, et que cette problématique avait été partagée avec le Président du Département du Finistère.*

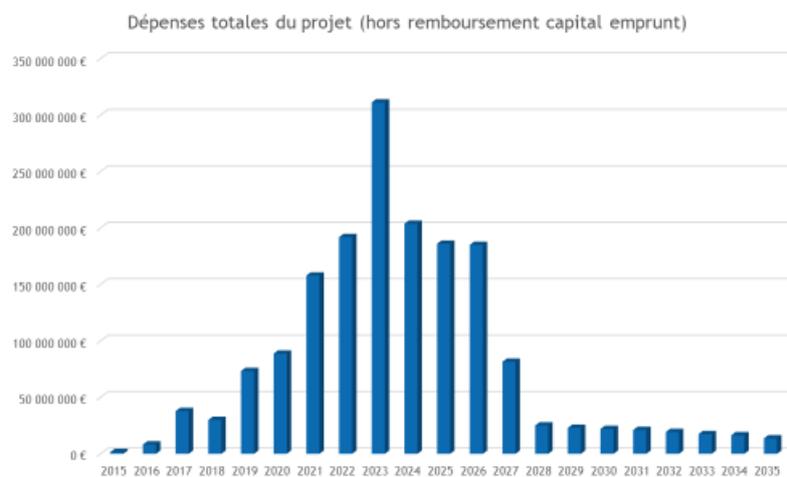
Le Président invite Sébastien Dekeyser, Directeur du Pôle Administratif et Financier, à présenter les Orientations Budgétaires relatives aux Finances et aux ressources humaines.

## 1.4. Débat d'Orientations Budgétaires Finances - Ressources Humaines

### Débat d'orientations budgétaires 2023 Budget principal

| Compte administratif 2022 anticipé |                | Dépenses | Recettes | Résultat  |
|------------------------------------|----------------|----------|----------|-----------|
| Projeté<br>fin 2022                | Fonctionnement | 4,31 M€  | 4,75 M€  | + 0,44 M€ |
|                                    | Investissement | 1,10 M€  | 0,70 M€  | - 0,40 M€ |
| Résultat 2021                      | Fonctionnement |          |          | + 0,82 M€ |
|                                    | Investissement |          |          | + 1,52 M€ |
| Cumulé fin 2022                    | Fonctionnement |          |          | + 1,26 M€ |
|                                    | Investissement |          |          | + 1,12 M€ |
| Budget Primitif 2023               |                | Dépenses | Recettes |           |
|                                    | Fonctionnement | 4,60 M€  | 4,60 M€  |           |
|                                    | Investissement | 1,06 M€  | 1,06 M€  |           |

| Compte Administratif 2022 anticipé |                | Dépenses  | Recettes  | Résultat   |
|------------------------------------|----------------|-----------|-----------|------------|
| Projeté fin 2022                   | Fonctionnement | 13,45 M€  | 15,94 M€  | + 2,49 M€  |
|                                    | Investissement | 199,63 M€ | 242,03 M€ | + 42,40 M€ |
| Résultat 2021                      | Fonctionnement |           |           | + 5,21 M€  |
|                                    | Investissement |           |           | + 33,13 M€ |
| Cumulé fin 2022                    | Fonctionnement |           |           | + 7,70 M€  |
|                                    | Investissement |           |           | + 75,53 M€ |
| Budget Primitif 2023               |                | Dépenses  | Recettes  |            |
|                                    | Fonctionnement | 28,63 M€  | 28,63 M€  |            |
|                                    | Investissement | 336,12 M€ | 336,12 M€ |            |

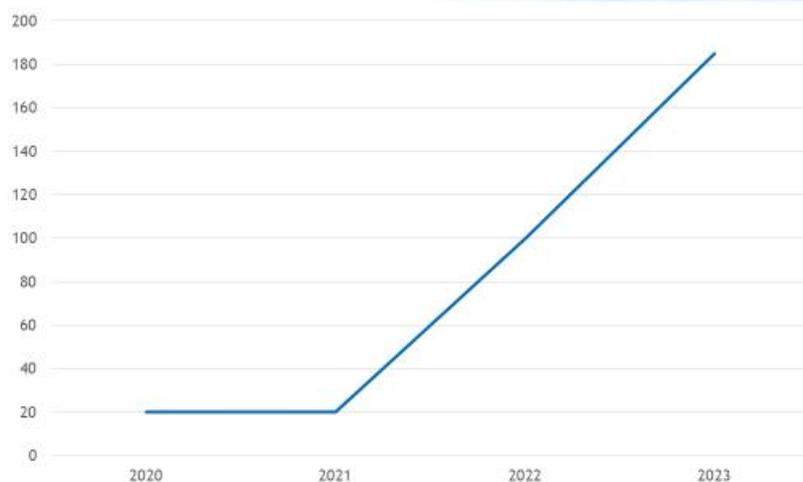


Le Président précise que le plan de financement du projet Bretagne Très Haut Débit sera amené à évoluer en 2023 au regard du nombre de prises réellement construites. Ces évolutions seront à prendre en compte dans le conventionnement à venir avec les co-financeurs pour la période 2024-2027.

| Compte Administratif 2022 anticipé |                | Dépenses | Recettes | Résultat |
|------------------------------------|----------------|----------|----------|----------|
| Projeté fin 2022                   | Fonctionnement | 0,9 M€   | 0,9 M€   | 0,0 M€   |
|                                    | Investissement | 1,1 M€   | 1,1 M€   | 0,0 M€   |
| Résultat 2021                      | Fonctionnement |          |          | 0,0 M€   |
|                                    | Investissement |          |          | 0,0 M€   |
| Cumulé fin 2022                    | Fonctionnement |          |          | 0,0 M€   |
|                                    | Investissement |          |          | 0,0 M€   |
| Budget Primitif 2023               |                | Dépenses | Recettes |          |
|                                    | Fonctionnement | 1,0 M€   | 1,0 M€   |          |
|                                    | Investissement | 1,4 M€   | 1,4 M€   |          |

Comité syndical du 9 novembre 2022

42



Comité syndical du 9 novembre 2021

43

*Ludovic Coulombel, délégué titulaire du Département d'Ille et Vilaine, demande des informations sur les emprunts et la stratégie d'endettement*

*Patrick Malfait, Directeur Général, précise que l'objectif était de s'endetter à taux fixe dans la mesure du possible, ce qui a pu être réalisé avec la Banque postale (30 M€) et Arkea (10 M€). Mais la hausse des taux d'intérêt et l'existence du taux d'usure a compliqué l'endettement du Syndicat mixte qui, dans le cadre de son accord cadre avec la Banque Européenne d'Investissement, a dû contractualiser sur des taux révisables (30 M€) et variables (10 M€).*

*Yannick Bré souligne que la Chambre Régionale des Comptes fait remarquer aux EPCI que les financements des collectivités sont décorrélés de la réalité des déploiements.*

*Patrick Malfait précise que le Syndicat mixte a répondu à la Chambre régionale des comptes en lui expliquant que ce constat n'était que conjoncturel. La réalité de la trésorerie et de l'endettement du Syndicat mixte aujourd'hui ne vient que conforter cette idée.*

## Débat d'orientations budgétaires 2023 Ressources Humaines



- Au 01/11/2022, le Syndicat mixte compte 43 agents permanents comme suit :

| Budget             | Nb. |
|--------------------|-----|
| Budget principal   | 29  |
| Budget annexe BTHD | 14  |

- Par ailleurs, le Syndicat mixte compte également :
  - 4 emplois non permanents (1 budget principal ; 3 budget annexe BTHD)
  - 4 agents mis à disposition par le Syndicat départemental d'Énergie du Finistère
- En 2023, 1 création + 1 prolongation de postes seront proposées :
  - Au sein du Pôle Gestion des Systèmes d'Information :
    - Création d'1 emploi d'apprenti-e ingénieur
  - Au sein de la direction du projet Bretagne Très Haut Débit
    - Prolongation d'1 an de l'emploi non permanent de chargé-e de mission SIG adressage

## Débat d'orientations budgétaires 2023



- Il est proposé :
  - DE PRENDRE ACTE du débat d'orientation budgétaire.

A l'issue du vote à main levée, les résultats ont été enregistrés :

- 0 refus de vote.
- 0 abstention.
- 0 opposition.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité :

- **DE PRENDRE ACTE** du débat d'orientation budgétaire.

Le Président invite à poursuivre l'ordre du jour avec les délibérations à prendre.



## 2. Bretagne Très Haut Débit

- Phase 3 - Convention de financement avec la Région Bretagne pour versement d'une subvention d'amorçage

- La convention de financement pour la Phase 3 avec la Région Bretagne est proposée pour approbation afin d'autoriser le versement par la Région Bretagne d'une subvention forfaitaire d'amorçage de 16 millions d'euros.
- Ce montant viendra en déduction de la contribution totale attendue de la part de la Région dans le cadre du cofinancement de la 3ème phase du projet Bretagne Très Haut Débit.
  
- **Il est proposé :**
  - **D'APPROUVER** les termes de la convention, et notamment le versement par la Région Bretagne d'une subvention d'amorçage de 16 millions d'euros ;
  - **D'AUTORISER** le Président à signer la convention avec la Région Bretagne pour le financement de la Phase 3 du projet Bretagne Très Haut Débit.

A l'issue du vote à main levée, les résultats ont été enregistrés :

- 0 refus de vote.
- 0 abstention.
- 0 opposition.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** les termes de la convention, et notamment le versement par la Région Bretagne d'une subvention d'amorçage de 16 millions d'euros ;
- **D'AUTORISER** le Président à signer la convention avec la Région Bretagne pour le financement de la Phase 3 du projet Bretagne Très Haut Débit.

### 3. Modernisation des Administrations et Services Numériques

- Accompagnement à la cybersécurité - Convention d'attribution d'une subvention de l'ANSSI dans le cadre du Plan France Relance

#### Accompagnement à la cybersécurité

##### Attribution d'une subvention de l'ANSSI dans le cadre du Plan France Relance

- En complément des parcours de sensibilisation
- pour proposer aux collectivités deux solutions de sécurisation :
  - Une solution de sauvegarde en ligne
  - Un coffre-fort de mots de passe

**En priorité pour les communes de moins de 3500 habitants et moins de 10 salariés et les EPCI de moins de 20 000 habitants**
- Le Secrétariat Général de la Défense et de la Sécurité Nationale (SGDSN), et en son sein l'Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information (ANSSI), contribue financièrement à la mise en œuvre de ce projet dans le cadre du dispositif France Relance - Acquisition de licences mutualisées **pour un montant de 308 154 €.**
- **Il est proposé :**
  - D'APPROUVER** les termes de la convention ;
  - D'AUTORISER** le Président à signer la convention avec le Secrétariat Général de la Défense et de la Sécurité Nationale pour le financement du projet d'accompagnement à la cybersécurité.

A l'issue du vote à main levée, les résultats ont été enregistrés :

- 1 refus de vote (Amélie CARO).
- 0 abstention.
- 0 opposition.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à la majorité :

- **D'APPROUVER** les termes de la convention ;
- **D'AUTORISER** le Président à signer la convention avec le Secrétariat Général de la Défense et de la Sécurité Nationale pour le financement du projet d'accompagnement à la cybersécurité.

Le Président invite Sébastien Dekeyser, Directeur du Pôle Administratif et Financier, à présenter les Décisions modificatives du Budget.

## Budget annexe BTHD – Décision modificative n°2

| Chapitre   | Article | Libellé                                  | BP           | DM 1          | Exécution    | Dépenses     | Récettes     |
|--|---------|--|--------------|---------------|--------------|--------------|--------------|
| <b>Remboursement CPAM (indemnités journalières)</b>  |         |  |              |               |              |              |              |
| 013  | 54198   | Autres remboursements                    | 0,00         |               | 8 000,00     |              | + 8 000,00   |
| <b>Autres crédits de la section de fonctionnement (remises)</b>  |         |  |              |               |              |              |              |
| 013  | 629     | Rabais, remise et ristournes             | 0,00         |               | 200,00       |              | + 200,00     |
| <b>Autres écritures pour ordre sur les sous tubage et refacturation de poteaux Orange</b>                          |         |  |              |               |              |              |              |
| 77   | 775     | Produits des cessions d'immobilisations  | 0,00         | 0,00          | 250 000,00   |              | -250 000,00  |
| 042  | 675     | Valeur des cessions d'immobilisations    | 0,00         | 0,00          | 250 000,00   | + 250 000,00 |              |
| <b>Intérêts de la dette et ICNE (réévaluation à la suite de l'augmentation du livret A au 1<sup>er</sup> août)</b> |         |  |              |               |              |              |              |
| 66   | 66111   | Intérêts réglés à l'échéance             | 274 800,00   | + 325 200,00  | 647 200,00   |              | + 47 200,00  |
| 66   | 66112   | Intérêts Rattachement des ICNE           | 0,00         |               | 50 000,00    |              | + 50 000,00  |
| <b>Equilibre de la section de fonctionnement</b>   |         |  |              |               |              |              |              |
| 023  | 023     | Virement à la section d'investissement   | 7 661 356,26 | -4 889 186,54 |              | + 463 000,00 |              |
| 05   | 058     | Charges diverses de gestion courante     | 300 050,00   |               | 158 261,88   | - 110 000,00 |              |
| 040  | 777     | Quote part des subventions transférables | 4 015 000,00 |               | 4 457 000,00 |              | + 442 000,00 |
| <b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>  |         |  |              |               |              | -700 200,00  | -700 200,00  |

Comité syndical du 9 novembre 2022

51

## Budget annexe BTHD – Décision modificative n°2

|  |       |   |               |                |               |                 |                 |
|--|-------|---|---------------|----------------|---------------|-----------------|-----------------|
| <b>Recours à l'emprunt sur l'exercice 2022</b>                       |       |   |               |                |               |                 |                 |
| 16   | 1641  | Emprunts et dettes assimilées   | 54 338 283,39 | -36 891 001,06 | 80 000 000,00 |                 | + 62 552 717,67 |
| <b>Ajustement des participations des financeurs du projet</b>        |       |   |               |                |               |                 |                 |
| 13   | 1311  | Etat et établissements nationaux  | 49 800 000,00 |                | 30 800 000,00 |                 | -19 000 000,00  |
| 13   | 1317  | Budget communautaire et fonds structurels   | 25 707 018,19 |                | 30 707 018,19 |                 | +5 000 000,00   |
| 13   | 1312  | Régions   | 17 500 000,00 |                | 33 500 000,00 |                 | +16 000 000,00  |
| 13   | 1315  | Groupement de collectivités   | 70 342 971,87 |                | 50 342 971,87 |                 | - 20 000 000,00 |
| 13   | 1313  | Départements  | 15 268 461,23 |                | 13 168 461,23 |                 | - 2 100 000,00  |
| 13   | 1318  | Autres  | 634 800,00    |                | 0,00          |                 | - 634 800,00    |
| <b>Subvention à affecter au budget RUHD</b>                          |       |   |               |                |               |                 |                 |
| 13   | 1312  | Régions   | 1 497 000,00  | 0,00           | 629 980,12    | - 807 019,88    |                 |
| <b>Equilibre de la section d'investissement et écritures d'ordre</b> |       |   |               |                |               |                 |                 |
| 021  | 021   | Virement à la section de fonctionnement   | 7 661 356,26  | 4 889 186,54   |               |                 | + 463 000,00    |
| 040  | 2153  | Installations à caractère spécifiques   | 0,00          | 0,00           | 250 000,00    |                 | -250 000,00     |
| 040  | 13917 | Subvention d'investissement transférable Budget communautaire Fonds structurels (FEDER) | 1 100 000,00  |                | 1 250 000,00  | +150 000,00     |                 |
| 040  | 13911 | Subvention d'investissement transférable Etat (FSN-CDC...)                              | 495 000,00    |                | 960 000,00    | + 465 000,00    |                 |
| 040  | 13912 | Subvention d'investissement transférable Région   | 1 200 000,00  |                | 650 000,00    | - 550 000,00    |                 |
| 040  | 13913 | Subvention d'investissement transférable Département                                    | 385 000,00    |                | 332 000,00    | - 53 000,00     |                 |
| 040  | 13915 | Subvention d'investissement transférable EPCI   | 835 000,00    |                | 1 265 000,00  | + 430 000,00    |                 |
| 23   | 2315  | Installations, matériels et outillages techniques                                       | 0,00          | 0,00           | 0,00          | + 43 022 630,71 |                 |
| 23   | 2315  | Installations, matériels et outillages techniques                                       | 0,00          | 0,00           | 66 693,16     |                 | + 66 693,16     |
| <b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>  |       |   |               |                |               | + 42 597 610,83 | + 42 597 610,83 |

■ **Il est proposé :**

- D'ADOPTER la décision modificative n°2 du budget annexe BTHD 2022 comme ci-dessus.

Comité syndical du 9 novembre 2022

52

A l'issue du vote à main levée, les résultats ont été enregistrés :

- 0 refus de vote.
- 0 abstention.

- 0 opposition.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité :

- **D'ADOPTER** la décision modificative n°2 du Budget annexe BTHD 2022 comme ci-dessus.



| Chapitre  | Article | Libelle                              | BP           | DM n° 1      | Exécution  | Depenses     | Recettes       |                |
|---|---------|--------------------------------------|--------------|--------------|------------|--------------|----------------|----------------|
| <b>Ajustement de credits</b>                    |         |                                      |              |              |            |              |                |                |
| 20  | 2088    | Autres immobilisations incorporelles | 1 132 000,00 | + 308 061,00 |            | - 817 592,88 |                |                |
| 21  | 21538   | Autres réseaux                       | 365 000,00   | + 152 800,00 | 72 000,00  | -395 800,00  |                |                |
| <b>Equilibre de la section d'investissement</b> |         |                                      |              |              |            |              |                |                |
| 13  | 1312    | Régions                              | 1 497 000,00 | + 472 373,00 | 629 980,12 |              | - 1 213 392,88 |                |
| <b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>                     |         |                                      |              |              |            |              | 1 213 392,88   | - 1 213 392,88 |

■ **Il est proposé :**

- D'ADOPTER** la décision modificative n°2 du budget annexe RUHD 2022 comme ci-dessus.

A l'issue du vote à main levée, les résultats ont été enregistrés :

- 0 refus de vote.
- 0 abstention.
- 0 opposition.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité :

- **D'ADOPTER** la décision modificative n°2 du Budget annexe RUHD 2022 comme ci-dessus.

- Admissions en non-valeur présentées par le comptable public au motif que les sommes représentées sont inférieures au seuil de poursuite :

| Budget    | Exercice | N° de titre | Imputation | Montant à recouvrer |
|-----------|----------|-------------|------------|---------------------|
| Principal | 2021     | 24          | 6459       | 0,02                |
| Principal | 2020     | 508         | 6459       | 0,03                |

- **Il est proposé :**

- D'ADMETTRE** en non-valeur les sommes ci-dessus pour un montant total de 0,05 €

A l'issue du vote à main levée, les résultats ont été enregistrés :

- 0 refus de vote.
- 0 abstention.
- 0 opposition.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité :

- **D'ADMETRE** en non-valeur les sommes ci-dessus pour un montant total de 0.05 €.

■ Il est proposé :

- DE DONNER délégation au Président pour contracter les produits nécessaires à la couverture du besoin de financement des investissements du Syndicat mixte en matière d'emprunt
- DE DONNER délégation au Président pour contractualiser les lignes de trésorerie nécessaires à la gestion de la trésorerie du Syndicat mixte

A l'issue du vote à main levée, les résultats ont été enregistrés :

- 0 refus de vote.
- 0 abstention.
- 0 opposition.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité :

- **DE DONNER** délégation au Président pour contracter les produits nécessaires à la couverture du besoin de financement des investissements du Syndicat mixte en matière d'emprunt,
- **DE DONNER** délégation au Président pour contractualiser les lignes de trésorerie nécessaires à la gestion de la trésorerie du Syndicat mixte.

## 5. Ressources Humaines

- Modification du tableau des effectifs

### Modification du tableau des effectifs

#### ■ Direction Bretagne Très Haut Débit

- Il vous est proposé de modifier l'emploi permanent de chargé(e) d'affaires en emploi non permanent sur la base de l'article 3-II de la loi n°84-53 (contrat de projet) à compter du 05 novembre 2022 et jusqu'au 31 décembre 2026. Les missions et les cadres d'emplois sur lequel peut être pourvu l'emploi restent identiques.
- Si un agent non titulaire venait à être retenu, il serait rémunéré sur l'indice majoré 521.

#### ■ Il est proposé :

- DE MODIFIER l'emploi de chargé(e) d'affaires ;
- DE METTRE A JOUR le tableau des effectifs.

A l'issue du vote à main levée, les résultats ont été enregistrés :

- 0 refus de vote.
- 0 abstention.
- 0 opposition.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité :

- **DE MODIFIER** l'emploi de chargé(e) d'affaires ;
- **DE DE METTRE A JOUR** le tableau des effectifs.

#### Modification du tableau des effectifs



#### ■ Direction Modernisation des Administrations et Services Numériques

- Modification d'un emploi permanent de chargé(e) de mission accompagnement et data
- L'agent actuellement en poste a réussi le concours de technicien principal 2ème classe. Cette évolution vers ce grade peut être envisagé compte tenu des missions du poste.
- Il vous est ainsi proposé d'ouvrir l'emploi permanent de chargé(e) de mission accompagnement et data sur le grade de technicien principal 2ème classe.

#### ■ Il est proposé :

- DE MODIFIER** l'emploi de chargé(e) de mission accompagnement et data ;
- DE METTRE A JOUR** le tableau des effectifs.

A l'issue du vote à main levée, les résultats ont été enregistrés :

- 0 refus de vote.
- 0 abstention.
- 0 opposition.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité :

- **DE MODIFIER** l'emploi de chargé(e) de mission accompagnement et data ;
- **DE DE METTRE A JOUR** le tableau des effectifs.

- Lundi 28 novembre 2022 - 17h30 : Bureau syndical
- Mardi 13 décembre 2022 - 10h : Comité syndical

Le Président remercie l'ensemble des délégués présents et les équipes du Syndicat mixte.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h27.